

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA POSITION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, il y a quelques mois, le ministre des Transports a dit aux Canadiens de la région de l'Atlantique qu'ils devaient s'estimer heureux comparé aux populations du tiers monde. On aurait dû se douter alors qu'un ministre ayant le culot de faire une déclaration aussi révoltante ne défendrait pas au Cabinet les intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique. Si l'on en juge pas les récents événements, le ministre et le Cabinet cherchent bel et bien à faire de nous des citoyens du tiers monde.

Le ministre des Transports croit-il vraiment que laisser notre garde côtière faire une démonstration de force en patrouillant la côte est revient, comme il le dit, à «partir en guerre»? Pourquoi encourage-t-il l'attitude défaitiste voulant que nous n'ayons d'autre choix que de faire le mort?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je préfère faire le mort que de faire l'imbécile.

M. Kaplan: Vous faites les deux.

M. Crosbie: Le gouvernement est lié par un accord qu'il a conclu par un échange de notes diplomatiques en date des 20 et 28 juin 1984 concernant la zone controversée 3PS et qui engage les deux parties à ne pas harceler les bâtiments battant le pavillon de l'autre dans cette zone.

Nos prédécesseurs libéraux, les sénateurs De Bané et MacEachen, et leur gouvernement ont conclu un accord international qui nous empêche de stopper ou de harceler les navires français naviguant dans la zone controversée.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Monsieur le Président, le ministre est inconséquent et le Cabinet est inconséquent. La seule chose qu'ils savent faire avec esprit de suite, c'est de s'en prendre au gouvernement précédent. Le gouvernement en est à sa troisième année de pouvoir. Après, il ne lui restera plus qu'un an. Compte tenu de ses réalisations jusqu'à maintenant, il sera ensuite chose du passé.

LES EXCUSES DEMANDÉES PAR LE MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le ministre ne parlait pas du gouvernement précédent, hier soir, lorsqu'il a dit: «Je crois que le gouvernement devrait s'excuser». D'après le ministre, qui devrait s'excuser? Est-ce le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est peut-être le plus à blâmer dans cette affaire; est-ce le premier ministre, qui ne veut pas troubler les eaux avant le sommet francophone; est-ce le ministre des Pêches, qui est laissé de côté alors qu'il pense contrôler la situation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, une chose que le précédent gouvernement n'a

jamais faite c'est s'excuser de quelque chose. Toutefois, il devrait s'excuser maintenant, parce que c'est à lui que l'on doit les accords de 1972, 1982 et 1984 qui empêchent le gouvernement du Canada de prendre des mesures fermes et efficaces pour régler cette question sur la côte est du Canada. Il nous emprisonne dans les mailles du passé.

• (1420)

M. le Président: Le député de Gander—Twillingate en est à sa troisième question. Je lui demanderais d'être bref.

ON DEMANDE D'ANNULER L'ACCORD

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je vais passer du ministre partisan de faire la planche au spécialiste du plat-ventre. Le ministre des Pêches et Océans disait à la Chambre hier soir: «Si les pêcheurs et les gouvernements de la région atlantique n'acceptent pas les conditions, il n'y aura pas d'accord». Le ministre respectera-t-il ce qu'il disait hier, maintenant que les premiers ministres des provinces atlantiques ont dit non et que les pêcheurs ont dit non. Le ministre va-t-il déchirer l'accord?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai dit plusieurs fois à la Chambre qu'il est important que la région atlantique comprenne que nous avons seulement accepté de négocier les conditions du renvoi du différend à un règlement obligatoire par une tierce partie, et de négocier des accords de pêche en conséquence pour la période après 1988. Si, dans le cours de ces négociations, pendant l'année, les conditions réclamées par la France sont inacceptables pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que ceux de la côte atlantique, il n'y aura en effet pas d'accord.

L'ATTRIBUTION DE QUOTAS À LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Atlantique, notamment les Terre-Neuviens, en veulent beaucoup au ministre parce qu'il a accordé des quotas supplémentaires à la flotte française et délivré des permis à des chalutiers-usines congélateurs tout simplement pour les convaincre de discuter de l'éventuelle négociation d'une cause d'arbitrage. Ayant fait ce versement partiel d'une rançon aux Français pour en arriver à cette entente, quelle quantité de poisson canadien devra-t-il encore céder pour que les Français consentent même à se soumettre à l'arbitrage?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, selon moi, cette question illustre également la tendance regrettable, et je dirais même irresponsable, qu'ont les députés de l'opposition à semer la crainte et l'inquiétude en s'appuyant sur des faits déformés, pour ne pas dire inexacts. Dans le cas qui nous intéresse, aucun autre quota des stocks exploités par des pêcheurs canadiens ne sera accordé à la France, que ce soit à long terme ou pour la période de 1987, à moins que les quotas accordés ne soient justifiés auprès des pêcheurs de la région de l'Atlantique et approuvés par eux.